Annemasse Agglo
Annemasse - Les Voirons Agglomération

CONSEIL COMMUNAUTAIRE - PV COMPLET

Direction de l'administration générale et des affaires juridiques, foncières et immobilières
Pôle des Assemblées
Suivi par Gabriel NGOM

Réunion du
Conseil Communautaire
du 17 juin 2026 à 18h30

Présents :
Commune d'AMBILLY :
Gueret Cristian, Mathelier Guillaume.

Darcy Carole est représentée par Gueret Cristian.

Commune d'ANNEMASSE :
Doublet Gabriel (sauf pour les votes relatifs aux comptes financiers uniques) , Mugnier Nadia, Gaconnet Maxime, Limam Chadia, Mehdi Amine (à partir du point n°4), Ouejdouni Nastia, Borrel Christophe (à partir du point n°4), Mehdi Radjaa, Bassim Samir, Bonnard Steve, Djaffali Férial, Lesage Sébastien, Haddad Anissa, Mayca Christophe, Chenot Charline, Hamza Stéphane, Lachenal Dominique, Favre Joseph, Yesilyurt Cuneyt, Brdar Anne-Marie.

Shala-Maloku Sara est représentée par Gaconnet Maxime.

Saillet Raphoz Mylène est représentée par Lachenal Dominique.

Commune de BONNE :
Servage Denis, Dullaart Rosanna.

Commune de CRANVES-SALES :
Barges-Delattre Marion, Anthonioz-Rossiaux Claude, Vindevogel Anne.

Boccard Bernard est représenté par Barges-Delattre Marion.

Commune d'ETREMBIERES :
Tereins Nicolas.

Salvatge Sandra est représentée par Tereins Nicolas.

Commune de GAILLARD :
Blouin Antoine, Bosland Jean-Paul, Maitre Odette, Passaquay Stéphane, Anchisi Nadège.

Vincent Isabelle est représentée Maitre Odette.

Commune de JUVIGNY :
Maire Denis.

Commune de LUCINGES :
Burki Christine.

Commune de MACHILLY :
Plagnat-Cantoreggi Pauline.

Commune de SAINT-CERGUES :
Combette Jean.

Cottet Danielle est représentée par Combette Jean.

Commune de VETRAZ-MONTHOUX :
Antoine Patrick, Voutay Anne-Lise, Belmas Jean-Pierre, Pellier Pascale, Baronnet Eddy.

Mouchet Christine est représentée par Antoine Patrick.

Commune de VILLE-LA-GRAND :
Callay Christophe, Bontemps Johann, Chavanne Christiane, Chevalley Jean-Marc.

Fernex Coralie est représentée par Callay Christophe.

Excusés : Bouvet Thierry

Assistent également :

Mesdames Aline Berthet, Laura Jusserand.

Monsieur Gilles Ravinet.

Secrétaire de séance : Nadège ANCHISI

ORDRE DU JOUR

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE....3
II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PRECEDENT....3
III. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU....3
IV. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT....6
V. DELIBERATIONS DU CONSEIL....8
A) DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE....9
1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2026....9
A) DIRECTION DES FINANCES, DE LA PROSPECTIVE ET DE L'ÉVALUATION....10
2 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) - ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES CONTRIBUABLES A PROPOSER AU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES....10
3 - ADOPTION D'UN RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER....11
4 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL....11
5 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES....13
6 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES....14
7 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET EAU....15
8 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ASSAINISSEMENT....16
9 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025....17
VI. QUESTIONS DIVERSES....18

I. DESIGNATION D'UN SECRETAIRE DE SEANCE

Conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités locales, le conseil communautaire nomme un secrétaire de séance parmi ses membres.
Madame Nadège ANCHISI, qui accepte la fonction, est désigné(e) secrétaire de séance.

II. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE PRECEDENT

Approbation du procès-verbal de la séance du 20 mai 2026.

III. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU BUREAU

Délibérations prises par le bureau communautaire dans le cadre de la délégation d'attributions accordée par le conseil communautaire par délibération du 15 avril 2026

Bureau du 12 mai 2026

BC_2026_0037 télétransmise en préfecture le vendredi 15 mai 2026
Approbation du procès-verbal de la séance du 5 mai 2026.

BC_2026_0038 télétransmise en préfecture le vendredi 15 mai 2026
Désignation de représentants d'Annemasse Agglo auprès de l'Agence France Locale (Titulaire : Gabriel DOUBLET, Suppléant : Antoine BLOUIN).

BC_2026_0039 télétransmise en préfecture le vendredi 15 mai 2026
Désignation des représentants d'Annemasse Agglo auprès de la Mission Locale (Titulaires : Chadia LIMAM, Christophe BORREL, Florence RAFFAELI, Cristian GUÉRET, Suppléants : Bernard BOCCARD, Amine MEHDI, Christian CHAVANNE, Mohamed EL IDRISSI).

BC_2026_0040 télétransmise en préfecture le vendredi 15 mai 2026
Désignation des représentants d'Annemasse Agglo au sein de l'Office de Commerce Côté Annemasse (Titulaire : Coralie FERNEX, Suppléante : Carole DARCY).

BC_2026_0041 télétransmise en préfecture le vendredi 15 mai 2026
Foyer rural de Machilly - Approbation de la convention de partenariat type sponsoring à intervenir entre Annemasse Agglo et l'association prévoyant le versement d'une somme de 5 000 euros dans le cadre de l'évènement FRAMBOISIK'FESTIVAL qui aura lieu les 27 et 28 juin 2026.

BC_2026_0042 télétransmise en préfecture le vendredi 15 mai 2026
Avenant n°1 à la convention de recherche et développements partagés relative à l'étude de la pollution en chlorate et perchlorate menée par le BRGM dans la Vallée de l'Arve et le Bassin Genevois, venant prolonger la durée initiale et modifier le programme, portant le coût pour Annemasse Agglo à 119 844 €TTC.

Bureau du 19 mai 2026

BC_2026_0043 télétransmise en préfecture le mercredi 20 mai 2026
Approbation du procès-verbal de la séance du 12 mai 2026

BC_2026_0044 télétransmise en préfecture le mercredi 20 mai 2026
Désignation des représentants d'Annemasse Agglo auprès des associations ou groupements ayant un lien avec la Culture, la Jeunesse et le scolaire :

A) Association nationale des écoles d'art territoriales des pratiques amateur (ANEAT) : Cécile EYRAUD, Directrice de l'EBAG
B) Association nationale des prépas publiques aux écoles supérieures d'art (APPEA) : Cécile EYRAUD, Directrice de l'EBAG
C) Collège Jacques Prévert (Gaillard) : Cristian GUÉRET
D) Collège Paul Langevin (Ville-la-Grand) :Christophe CALLAY
E) Collège Paul Emile Victor (Cranves-Sales) : Anne VINDEVOGEL
F) Collège Michel Servet (Annemasse) : Christophe BORREL
G) Collège Les Justes (Saint-Cergues) : Danielle COTTET
H) Collège de la Géline (Vétraz-Monthoux) : Anne-Lise VOUTAY
I) Lycée Jean Monnet (Annemasse) : Christophe BORREL
J) Lycée des Glières (Annemasse) : Christophe BORREL

BC_2026_0045 télétransmise en préfecture le mercredi 20 mai 2026
Désignation de représentants d'Annemasse Agglo dans les structures partenaires ayant un lien avec la cohésion sociale :

- Association AURALYS (Aries, Bartavelles, Foyer du Léman) : Noélie BERNARD (titulaire), Jean-Pascal MARTIN (suppléant)
- Association ESCALE Accueil : Anissa HADDAD
- Banque Alimentaire : Férial DJAFFALI
- Association APRETO : Férial DJAFFALI (titulaire), Jean COMBETTE (suppléant)
- Association TRAIT D'UNION : Marion BARGES-DELATTRE et Rosanna DULLAART

- Centre de ressources et d'échanges pour le développement social et urbain Labocités : Mohamed EL IDRISSI
- Association NOUS AUSSI : Carole DARCY
- Association ESPACE HANDICAP : Carole DARCY
- Association REGAARS (Réseau de Gérontologie Annemasse agglo et Arve et Salève) : Anissa HADDAD

BC_2026_0046 télétransmise en préfecture le mercredi 20 mai 2026
Désignation de représentants d'Annemasse-agglo à l'ASDAA (Titulaires : Antoine BLOUIN, Cristian GUERET et Christiane CHAVANNE ; Suppléants : Anissa HADDAD, Férial DJAFFALI et Anne VINDEVOGEL).

BC_2026_0047 télétransmise en préfecture le mercredi 20 mai 2026
Désignation des représentants d'Annemasse Agglo auprès du Réseau Vélo et Marche (Titulaire : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Suppléante : Marion BARGES-DELATTRE).

BC_2026_0048 télétransmise en préfecture le mercredi 20 mai 2026
Désignation d'un représentant à la SCIC "Le TRUC" (Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI).

BC_2026_0049 télétransmise en préfecture le mercredi 20 mai 2026
Désignation d'un représentant d'Annemasse Agglo auprès du réseau GIP RESACOOP (Titulaire : Gabriel DOUBLET ; Suppléant : Cristian GUÉRET).

BC_2026_0050 télétransmise en préfecture le mercredi 20 mai 2026
Désignation d'un représentant d'Annemasse Agglo à la COOPÉRATIVE CEINTURE VERTE DE HAUTE-SAVOIE (Denis SERVAGE)

BC_2026_0051 télétransmise en préfecture le mercredi 20 mai 2026
Désignation des représentants d'Annemasse Agglo auprès d'organismes en charge du logement :
- SA HLM HALPADES : Patrick ANTOINE
- SA HLM Mont-Blanc : Jean-Paul BOSLAND
- SA HLM ERILIA : Carole DARCY
- PLS ADIL 74 : Jean-Paul BOSLAND (titulaire) et Amine MEHDI (suppléant)
- Commission locale d'amélioration de l'habitat : Jean-Paul BOSLAND
- SOLIHA (ex ACT HABITAT) : Jean-Paul BOSLAND et Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI

Bureau du 26 mai 2026

BC_2026_0052 télétransmise en préfecture le lundi 1 juin 2026
Approbation du procès-verbal de la séance du 19 mai 2026

BC_2026_0053 télétransmise en préfecture le lundi 1 juin 2026
Délibération cadre relative aux remboursements de frais pour l'exécution de mandats spéciaux prévoyant le remboursement aux frais réels sur présentation des pièces justificatives et sous réserve d'une délibération d'accord de mandat spécial.

BC_2026_0054 télétransmise en préfecture le lundi 1 juin 2026
Mandat spécial accordé à Gabriel DOUBLET, Président, dans le cadre du FORUM DES INTERCONNECTÉS qui aura lieu à Paris les 1er et 2 juin 2026 afin de recevoir le Label Territoire Innovant 2026 suite à la création d'une IA générative souveraine pour les agents territoriaux d'Annemasse Agglo.

BC_2026_0055 télétransmise en préfecture le lundi 1 juin 2026
Mandat spécial accordé à Jean COMBETTE, Vice-Président au numérique, dans le cadre du FORUM DES INTERCONNECTÉS qui aura lieu à Paris les 1er et 2 juin 2026 afin de recevoir le Label Territoire Innovant 2026 suite à la création d'une IA générative souveraine pour les agents territoriaux d'Annemasse Agglo.

BC_2026_0056 télétransmise en préfecture le lundi 1 juin 2026
Désignation des représentants d'Annemasse Agglo dans différentes commissions liées à la thématique de l'eau :
- Commission d'exploitation de la nappe du Genevois : Nicolas TEREINS
- Instance de contrôle et de suivi de l'installation de traitement des micro polluants : Titulaires : Nicolas TEREINS et Jean COMBETTE ; Suppléants : Chadia LIMAM et Charline CHÉNOT

- Conférence de l'entente intercommunale relative à l'approvisionnement réciproque en eau potable entre Thonon Agglo et Annemasse Agglo : Nicolas TEREINS et Jean COMBETTE

BC_2026_0057 télétransmise en préfecture le lundi 1 juin 2026
Désignation du représentant d'Annemasse Agglo au Comité Départemental Canicule : Carole DARCY.

BC_2026_0058 télétransmise en préfecture le lundi 1 juin 2026
Désignation des représentants d'Annemasse Agglo auprès de la Commission Locale de l'Eau du SAGE de l'Arve : Nicolas TEREINS, Jean COMBETTE, Christine BURKI, Chadia LIMAM, Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI et Christine MOUCHET.

BC_2026_0059 télétransmise en préfecture le lundi 1 juin 2026
Représentation du Président de la Communauté d'Agglomération au sein de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial (CDAC) : Christine BURKI.

BC_2026_0060 télétransmise en préfecture le lundi 1 juin 2026
Désignation des représentants d'Annemasse Agglo auprès de la Commission Consultative Paritaire de l'Energie du Syndicat des Energies et de l'Aménagement Numérique de la Haute-Savoie (SYANE) : Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI, Jean COMBETTE, Denis MAIRE et Mohammed EL IDRISSI.

BC_2026_0061 télétransmise en préfecture le lundi 1 juin 2026
Désignation d'un représentant d'Annemasse Agglo au sein du comité de pilotage du plan pastoral territorial du Salève : Denis SERVAGE.

Bureau du 2 juin 2026

BC_2026_0062 télétransmise en préfecture le jeudi 4 juin 2026
Approbation du procès-verbal de la séance du 26 mai 2026

BC_2026_0063 télétransmise en préfecture le jeudi 4 juin 2026
Désignations des représentants d'Annemasse Agglo à l'association des entreprises du technosite ALTEA (ADETA) : Bernard BOCCARD (titulaire) et Denis MAIRE (suppléant).

BC_2026_0064 télétransmise en préfecture le jeudi 4 juin 2026
Désignations des représentants d'Annemasse Agglo auprès de l'association Initiative Genevois : Bernard BOCCARD (titulaire) et Amine MEHDI (suppléant).

BC_2026_0065 télétransmise en préfecture le jeudi 4 juin 2026
Désignations des représentants d'Annemasse Agglo auprès de LA FONCIÈRE 74 : Denis MAIRE et Amine MEHDI (titulaires) ; Jean-Paul BOSLAND et Bernard BOCCARD (suppléants).

BC_2026_0066 télétransmise en préfecture le jeudi 4 juin 2026
Désignations des délégués pour l'association AMORCE : Antoine BLOUIN (titulaire) et Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI (suppléante).

IV. COMPTE RENDU DES DELEGATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE AU PRESIDENT

Décisions prises par le président dans le cadre de la délégation d'attributions accordée par le conseil communautaire par délibération du 15 avril 2026

D_2026_0093 télétransmise en préfecture le vendredi 15 mai 2026
Dispositif « (Re)bond Centre-ville » - Attribution à laEURL Mobile Multimédia Service (enseignes : "Save et Docteur Ordinateur " 2 rue du Chablais à Annemasse) d'une avance de 25 000 €, remboursable sur 60 mois à partir du mois de juillet 2027.

D_2026_0094 télétransmise en préfecture le vendredi 15 mai 2026
Studio au 88 route du Salève à Etrembières – Approbation de l'avenant n°2 à la convention d'occupation précaire pour la location à intervenir avec un agent pour la location d'un studio venant acter la prolongation d'un mois pour la période allant du 14 mai 2026 au 14 juin 2026 et moyennant une redevance d'occupation mensuelle fixée à 126,89 €TTC.

D_2026_0095 télétransmise en préfecture le vendredi 15 mai 2026
Logement en colocation sis 2B, avenue de Verdun à Annemasse – Approbation de la convention d'occupation précaire à intervenir avec un agent pour la location de la chambre n°3 venant acter la

prolongation pour la période allant du 19 mai 2026 au 12 septembre 2026 et moyennant une redevance d'occupation mensuelle fixée à 201,00 €TTC.

D_2026_0096 télétransmise en préfecture le vendredi 15 mai 2026
Sollicitation d'une subvention d'un montant de 400 000 € au titre du fonds vert - mesure rénovation énergétique des bâtiments publics locaux- Contrat de performance énergétique des gymnases-opération n°1: rénovation énergétique globale du gymnase Paul Langevin.

D_2026_0097 télétransmise en préfecture le mardi 26 mai 2026
Dépôt de plainte suite à la dégradation du capot de la benne à encombrant de la déchetterie de Vétraz-Monthoux.

D_2026_0098 télétransmise en préfecture le mardi 26 mai 2026
Dépôt de plainte suite à la dégradation d'une barrière automatique de la déchetterie de Vétraz-Monthoux.

D_2026_0099 télétransmise en préfecture le mardi 26 mai 2026
Décision d'ester en justice dans le cadre de fuites sur des canalisations d'eau suite à la réalisation du marché de travaux de dévoiement de réseaux secs et humides et désignation du cabinet VEDESI (69002 LYON) pour défendre les intérêts d'Annemasse Agglo.

D_2026_0100 télétransmise en préfecture le mardi 2 juin 2026
Renouvellement du contrat de maintenance de 4 écrans d'informations avec la société IPOVIEW (ipo technologie) pour une durée de 3 ans et un total annuel de 2 610 €HT.

D_2026_0101 télétransmise en préfecture le mardi 2 juin 2026
Signature avec les services de l'Etat des avenants n°15 à la convention de délégation des aides à la pierre venant fixer les objectifs pour l'année 2026 :
- pour le parc public de logement : production de 192 logements locatifs sociaux dont 18 PLAI, 57 PLUS et 17 logements PLS, soit une enveloppe totale de 1 490 642 €.
- pour le parc privé de logement : rénovation de 169 logements, dont 18 logements de propriétaires occupants, 7 logements de propriétaires bailleurs et 144 logements en copropriété (MaPrimeRénov' copropriétés), soit une enveloppe des droits à engagement ANAH de 2 155 177 €.

D_2026_0102 télétransmise en préfecture le mardi 2 juin 2026
Approbation d'une convention d'occupation temporaire pour le fauchage du Captage du Bray à CRANVES-SALES au profit de l'EARL les Champs de Bey, pour une durée de 3 ans renouvelable tacitement deux fois.

D_2026_0103 télétransmise en préfecture le mardi 2 juin 2026
Renouvellement du contrat de maintenance pour les licences ELEC'VIEW pour les besoins de la direction de l'eau et de l'assainissement avec la société TRACE SOFTWARE pour une durée maximale de 3 ans et un montant annuel de 877,60 €TTC.

D_2026_0104 télétransmise en préfecture le mardi 2 juin 2026
Renouvellement du contrat de maintenance et d'hébergement du système de Terminaux électroniques pour les Procès-Verbaux (TePV) de la Police Intercommunale avec la société POLYCEA pour une durée maximale de 4 ans et un montant annuel de 1 562,40 €TTC.

D_2026_0105 télétransmise en préfecture le mardi 2 juin 2026

Renouvellement du contrat de maintenance de la solution logicielle de gestion de la dette WEBDETTE pour les besoins de la Direction des Finances avec la société SELDON pour une durée maximale de 4 ans et un montant annuel de 3 606 €TTC.

D_2026_0106 télétransmise en préfecture le mardi 2 juin 2026
Approbation d'une convention de prestation pour la fauche tardive des prairies du bois de Rosses avec Julien GAUD, agriculteur, et pour une durée de 5 ans.

D_2026_0107 télétransmise en préfecture le jeudi 4 juin 2026
Villa des Eaux-Belles sise 793, route de St Julien à Etrembières – Approbation d'une convention d'occupation précaire à intervenir avec un agent pour la location d'un studio du 8 juin 2026 au 31 août 2026 et moyennant une redevance d'occupation mensuelle fixée à 329,26 €TTC.

Les décisions sont consultables dans leur intégralité sur le site internet : *https://www.annemasse-agglo.fr/agglo-et-territoire/deliberations*

Décisions prises par le président dans le cadre de la délégation d'attributions accordée par le conseil communautaire par délibération du 15 avril 2026 en matière de marchés publics et de leurs avenants :

Numéro du marché	Intitulé du marché public	Objet Avenant	Date de la signature	Titulaire	Nouveau montant TTC suite à avenant
2021093	Marché d'ordonnancement, pilotage et coordination (OPC) du gymnase de vetraz monthoux	Modification pour circonstances imprévues : augmentation de la rémunération	19/05/2026	O2P	70 806 € (+9 126 €)
2024052	Contrôle défense incendie	Ajout clause de reconduction anticipée	29/05/2026	SCERCL	Sans objet

V. DELIBERATIONS DU CONSEIL

A) DIRECTION DE L'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

1 - APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 20 MAI 2026

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Gilles RAVINET

Vu les articles L. 2121-15, L. 2121-29, L. 2131-2 et L. 5211-1 du Code général des collectivités territoriales ;

Conformément au CGCT, le procès-verbal de chaque séance, rédigé par le ou les secrétaires, est arrêté au commencement de la séance suivante.

Rosanna DULLAART *souligne qu'il y a la mention des arrivées de* ***Denis MAIRE***, ***Radjaa MEHDI***, ***Christophe BORREL*** *et d'****Amine MEHDI*** *sur un point présenté lors de cette séance alors que ces personnes seraient arrivées avant, étant donné qu'elles ont fait partie du débat relatif aux transports relaté au début du procès-verbal.*

Gabriel NGOM *précise que ces élus sont arrivés lors du premier point de l'ordre du jour de la précédente séance (approbation du procès-verbal). Il indique que le point d'information lié aux transports était à la fin de l'ordre du jour de la séance mais que l'intégration de ce débat au procès-verbal faisait figurer ce point en premier au sein de ce document.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'ARRÊTER le procès-verbal de la séance en date du 20 mai 2026 tel qu'annexé à la présente délibération.

A) DIRECTION DES FINANCES, DE LA PROSPECTIVE ET DE L'ÉVALUATION

2 - COMMISSION INTERCOMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS (CIID) - ETABLISSEMENT DE LA LISTE DES CONTRIBUABLES A PROPOSER AU DIRECTEUR DEPARTEMENTAL DES FINANCES PUBLIQUES

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Gilles RAVINET

Vu le Code général des impôts et notamment l'article 1650 A qui précise que « dans chaque établissement public de coopération intercommunale soumis de plein droit ou sur option au régime fiscal prévu à l'article 1609 nonies C, il est institué une commission intercommunale des impôts directs composée de onze membres, à savoir le président de l'établissement public de coopération intercommunale ou un vice-président délégué et dix commissaires. »,

Vu les statuts de la communauté d'agglomération Annemasse les Voirons Agglomération,

Vu la délibération du conseil communautaire n°CC_2026_0065 en date du 20 mai 2026 portant création de la commission intercommunale des impôts directs (CIID),

Considérant que la commission intercommunale des impôts directs est obligatoire dans les établissements publics de coopération intercommunale à fiscalité propre soumis au régime de la fiscalité professionnelle unique,

Considérant que les commissaires et leurs suppléants en nombre égal sont désignés par le directeur départemental des finances publiques sur une liste de contribuables, en nombre double, dressée par l'organe délibérant de l'EPCI sur proposition de ses communes membres,

Vu les propositions des communes membres membres,

Nadège ANCHISI *souligne une erreur s'agissant de l'orthographe du prénom de la dix-septième personne proposée sur cette liste de contribuables.*

Pascale PELLIER *se demande s'il y aura 10 titulaires et 10 suppléants s'agissant des commissaires, ce que* ***le Président*** *confirme.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE PROPOSER la liste de contribuables suivante au directeur départemental des finances publiques pour composer la commission intercommunale des impôts directs pour la durée du mandat :

Le Président d'Annemasse Agglo , ou son représentant, Président de la commission
LISTE DES 40 CONTRIBUABLES PROPOSÉS
1- Monsieur POITEVIN Alexis (TF - Ambilly)
2- Monsieur THOUVENOT Laurent (CFE - Annemasse)
3- Monsieur BONNET-EYMARD Louis-Marie (TF - Bonne)
4- Monsieur NANJOD Michel (TF - Cranves-Sales)
5- Monsieur ZABE Philippe (TF - Etrembières)
6- Monsieur PASSAQUAY Stéphane (TF - Gaillard)
7- Monsieur MITHIEUX Roland (TF - Juvigny)
8- Madame BURKI Christine (TF - Lucinges)
9- Madame BÉGUIN Ève (TF - Machilly)
10- Madame COTTET Danielle (TF - Saint-Cergues)
11- Madame FERNEX CORALIE (CFE - Ville-la-Grand)
12- Madame VOUTAY-MERMET Anne-Lise (TF - Vétraz-Monthoux)
13- Monsieur BENED Jean-Michel (TF - Ambilly)
14- Madame SHALA-MALOKU Sara (TF - Annemasse)

15- Monsieur MAURICE Jean-Paul (THRS - Cranves-Sales)
16- Monsieur NGUYEN Tan (TF - Etrembières)
17- Madame PIERRE Josianne (TF- Gaillard)
18- Madame DURAFOUR Annick (THRS - Juvigny)
19- Madame MOUCHET Viviane (TF - Lucinges)
20- Monsieur WILLEN Benjamin (TF - Machilly)
21- Monsieur RAVEL Jean-Michel (TF - Saint-Cergues)
22- Monsieur DE CHIARA Daniel (TF - Ville-la-Grand)
23- Monsieur BARONNET Eddy (TF - Vétraz-Monthoux)
24- Monsieur BOISSON Jean-Marc (TF - Ambilly)
25- Madame DESMOND Ramona (TF - Annemasse)
26- Madame OBERSON Monique (CFE - Cranves-Sales)
27- Monsieur LEBEURRE Philippe (TF - Etrembières)
28- Madame PRADAS Marie (TF - Gaillard)
29- Monsieur GUY Christian (TF - Juvigny)
30- Monsieur CIAMPORCERO Florian (CFE - Lucinges)
31- Madame LANÇON Gislaine (TF - Machilly)
32- Monsieur BURNIER Pascale (TF - Saint-Cergues)
33- Monsieur CALLAY Yves (TF - Ville-la-Grand)
34- Madame PELLIER Pascale (TF - Vétraz-Monthoux)
35- Monsieur MAYCA Christophe (CFE - Annemasse)
36- Monsieur ANTHONIOZ Claude (TF - Cranves-Sales)
37- Monsieur SARTON Matthieu (TF - Lucinges)
38- Monsieur MARTIN Jean-Pascal (TF - Machilly)
39- Monsieur BOZON David (TF - Saint-Cergues)
40- Monsieur CHEVALLEY Jean-Marc (TF - Ville-la-Grand)

3 - ADOPTION D'UN RÈGLEMENT BUDGÉTAIRE ET FINANCIER

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Conformément aux dispositions de l'instruction budgétaire et comptable M57 ainsi qu'aux dispositions du Code général des collectivités territoriales, Annemasse Agglo doit se doter d'un règlement budgétaire et financier applicable pour la durée de la mandature.

Le règlement budgétaire et financier a pour objet de formaliser le cadre interne de gestion budgétaire et comptable de l'établissement, de rappeler les dispositions législatives et réglementaires applicables, ainsi que de préciser les modalités de gestion propres à Annemasse Agglo.

Dans le contexte du renouvellement de l'assemblée délibérante, il convient de soumettre ce règlement budgétaire et financier à l'approbation du Conseil communautaire.

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'ADOPTER le règlement budgétaire et financier d'Annemasse agglo tel qu'annexé à la présente délibération.

4 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET PRINCIPAL

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1612-12 et L. 1612-31 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

Vu le CFU 2025 du budget « Principal» d'Annemasse – Les voirons Agglomération ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le président de l'assemblée délibérante présente annuellement le compte financier unique à l'assemblée délibérante, qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres ;

Considérant que le président de l'assemblée délibérante peut, même s'il n'est plus en fonctions, assister à la discussion et qu'il doit se retirer au moment du vote ;

Considérant que le compte financier unique est adopté par l'assemblée délibérante ;

Considérant que l'approbation des comptes de l'EPCI est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté par le président. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Considérant que le compte financier unique est approuvé si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption ;

Considérant le CFU présenté et annexé à la présente délibération ;

*Arrivées de **Christophe BORREL** et d'**Amine MEHDI**.*

***Christophe MAYCA** s'interroge au sujet du transfert de la compétence mobilité au Pôle métropolitain du Genevois français qui devrait se traduire par une réduction des charges de personnel.*

***Le Président** rappelle que ce transfert a été effectif depuis le 1er juillet 2025 et que ces chiffres tiennent compte de la réalité sur 6 mois, ainsi, des impacts seraient visibles plus tard.*

***Christophe MAYCA** se demande pourquoi seulement 17 % du budget consacré à la ViaRhôna a été utilisé.*

***Le Président** souligne que du retard a été pris s'agissant de la ViaRhôna qui est un grand projet structurant. Il indique que les raisons de ce retard sont multiples (d'autres grands projets ont pris davantage de place, ….). Il souligne qu'une réflexion doit être faite pour relancer le projet le plus rapidement possible.*

***Pauline PLAGNAT-CANTOREGGI** souligne qu'au début le projet avançait bien, avec un chef de projet, puis que différentes problématiques se sont accumulées (foncier, turn-over, ….). Elle indique qu'il faut reprendre ce pilage et qu'il est possible aujourd'hui de trouver des stratégies afin d'avancer malgré les quelques problématiques qui subsistent. Elle espère que le projet pourra être relancé.*

***Rosanna DULLAART** fait référence à la commission des finances où il était évoqué la question des prêts relais en attendant les subventions du département. Elle se demande à combien s'élèvent les intérêts relatifs à ces prêts.*

***Le Président** indique que ce sont pour les budgets portés par le Pôle métropolitain du Genevois français. Il rappelle qu'une contribution est versée par l'agglomération au PMGF pour les budgets annexes transports urbains et tramway car il n'aurait pas des capacités financières comparables à celles de l'agglomération (en termes de trésorerie, ….). Ainsi, il indique qu'il y a un recours à des prêts relais et à des lignes de trésorerie pour faire face aux grandes dépenses. Il ajoute que si les subventions du département étaient encaissées plus tôt, il y aurait sûrement moins de recours à des prêts relais.*

***Rosanna DULLAART** indique que les intérêts sont élevés s'agissant de ces prêts et qu'il serait bien de raccourcir les délais d'encaissement des subventions.*

Gilles RAVINET *précise qu'il y a près de 500 000 euros de charges d'intérêts concernant les prêts relais.*

Le Président *souligne qu'il y a un écart entre le vote des subventions par le département et l'encaissement de ces dernières. Il ajoute qu'il faudrait plus de fluidité entre ces attributions et les paiements afin d'avoir moins besoin de prêts relais ou de lignes de trésorerie. Il indique que, de manière générale, il y a toujours un décalage, mais il souhaite que ce décalage soit le plus court possible.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le CFU 2025 du budget « Principal » d'Annemasse - Les Voirons Agglomération.

Il est précisé que Monsieur Gabriel DOUBLET, Président d'Annemasse – Les Voirons agglomération, s'est retiré de la salle au moment du vote, laissant la présidence de l'assemblée à Monsieur Antoine BLOUIN.

5 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET IMMOBILIER D'ENTREPRISES

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1612-12 et L. 1612-31 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

Vu le CFU 2025 du budget « Immobilier d'Entreprises» d'Annemasse – Les Voirons Agglomération ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le président de l'assemblée délibérante présente annuellement le compte financier unique à l'assemblée délibérante, qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres ;

Considérant que le président de l'assemblée délibérante peut, même s'il n'est plus en fonctions, assister à la discussion et qu'il doit se retirer au moment du vote ;

Considérant que le compte financier unique est adopté par l'assemblée délibérante ;

Considérant que l'approbation des comptes de l'EPCI est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté par le président. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Considérant que le compte financier unique est approuvé si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption ;

Considérant que le budget « Immobilier d'Entreprise » étant dissout au 31 décembre 2025 ses résultats de clôture seront repris au budget principal 2026 ;

Considérant le CFU présenté et annexé à la présente délibération ;

Pascale PELLIER *s'interroge au sujet de l'atelier relais à Gaillard.*

Le Président *souligne que l'objectif est d'offrir un parcours pour la création d'entreprises. Il rappelle qu'il y a des petits locaux dans une pépinière pour permettre le développement d'entrepreneurs et que cet atelier est une deuxième phase. Il indique que ces entreprises restent un certain temps puis*

se projettent. Il mentionne également que la ZAC Altéa permet de développer l'économie sur le territoire.

***Le Président** souligne que l'atelier se situe dans la zone de la Châtelaine.*

*Au regard de l'intégration du budget IME au sein du budget principal, **Patrick ANTOINE** se demande s'il y aura une vision analytique pour ces deux budgets.*

***Le Président** confirme qu'il y aura bien une vision analytique permettant de voir, chaque année, au moment des votes des budgets primitifs, du rapport d'orientations budgétaires ou du débat d'orientations budgétaires, ce qui est fait en termes de politiques publiques et de développement économique sur le territoire. Il considère que cette vision analytique est une source précieuse d'informations.*

***Christophe MAYCA** indique que la construction du campus de l'Etoile est un investissement important. Il se demande où en est le projet.*

***Le Président** souligne que cette opération est terminée et que le campus de l'Etoile est opérationnel depuis le mois de février. Il situe le campus de l'Etoile et rappelle que ce projet est porté par l'agglomération et le CHAL. Il rappelle également que ce projet est soutenu par la Région et que la commune d'Ambilly apporte le foncier. Il considère que ce projet est important concernant le développement de l'enseignement supérieur sur le territoire. Il met en avant les modalités de fonctionnement du bâtiment (salles parfois mutualisées entre Grand Forma et l'IFPS, ...) et les différentes composantes du bâtiment (amphithéâtre, salles de cours, ...).*

***Christophe MAYCA** s'interroge au sujet de l'emprunt lié à cette construction.*

***Le Président** précise que l'opération a coûté près de 9 millions d'euros, avec 3 millions d'euros d'emprunt. Il souligne que le montage du projet est complexe (propriété, fonctionnement, ...).*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le CFU 2025 du budget « Immobilier d'Entreprise » d'Annemasse – Les Voirsons Agglomération.

D'APPROUVER la reprise des résultats cumulés susmentionnés au sein du budget principal 2026.

Il est précisé que Monsieur Gabriel DOUBLET, Président d'Annemasse – Les Voirons agglomération, s'est retiré de la salle au moment du vote, laissant la présidence de l'assemblée à Monsieur Antoine BLOUIN.

6 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ORDURES MÉNAGÈRES

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1612-12 et L. 1612-31 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

Vu le CFU 2025 du budget « Ordures Ménagères» d'Annemasse – Les Voirons Agglomération ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le président de l'assemblée délibérante présente annuellement le compte financier unique à l'assemblée délibérante, qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres ;

Considérant que le président de l'assemblée délibérante peut, même s'il n'est plus en fonctions, assister à la discussion et qu'il doit se retirer au moment du vote ;

Considérant que le compte financier unique est adopté par l'assemblée délibérante ;

Considérant que l'approbation des comptes d'EPCI est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté par le président. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Considérant que le compte financier unique est approuvé si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption ;

Considérant le CFU présenté et annexé à la présente délibération ;

Christophe MAYCA *s'interroge au sujet du faible taux de réalisation de la section d'investissement.*

En réponse, ***le Président*** *évoque diverses explications (déploiement sur le temps long des PAV en raison de problématiques juridiques ou foncières, ...). Il indique que du retard a été pris et que le taux de réalisation n'est pas à la hauteur des premières attentes. Il souligne que ces investissements seront réalisés dans le temps, au fil des années.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le CFU 2025 du budget « Ordures Ménagères » d'Annemasse – Les Voirons Agglomération.

Il est précisé que Monsieur Gabriel DOUBLET, Président d'Annemasse – Les Voirons agglomération, s'est retiré de la salle au moment du vote, laissant la présidence de l'assemblée à Monsieur Antoine BLOUIN.

7 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET EAU

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1612-12 et L. 1612-31 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

Vu le CFU 2025 du budget « Eau» d'Annemasse – Les Voirons Agglomération ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le président de l'assemblée délibérante présente annuellement le compte financier unique à l'assemblée délibérante, qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres ;

Considérant que le président de l'assemblée délibérante peut, même s'il n'est plus en fonctions, assister à la discussion et qu'il doit se retirer au moment du vote ;

Considérant que le compte financier unique est adopté par l'assemblée délibérante ;

Considérant que l'approbation des comptes d'EPCI est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté par le président. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Considérant que le compte financier unique est approuvé si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption ;

Considérant le CFU présenté et annexé à la présente délibération ;

Pascale PELLIER *se demande s'il y a du personnel en moins étant donné que, désormais, la trésorerie gère les encaissements des factures d'eau.*

Le Président *souligne que le personnel qui était dédié à cela est aujourd'hui redéployé et qu'il s'agissait d'une mission complexe.*

Pascale PELLIER *indique que les éléments sont fournis par l'agglomération et envoyés aux services de l'État pour réaliser ces encaissements.*

Le Président *indique que ces modalités de fonctionnement sont intéressantes et permettent davantage d'efficacité. Il rappelle que cette mission représentait un travail conséquent pour ces agents. Il souligne qu'il s'agit d'une source importante de trésorerie (factures, ...) et qu'il est essentiel d'avoir un suivi à ce sujet.*

Pascale PELLIER *s'interroge au sujet de l'impact sur le budget de l'eau du fait que les factures soient perçues plus tardivement.*

Le Président *rappelle que ces modalités ont été mises en place récemment et que ce décalage de quelques mois ne provoque pas de souci de trésorerie pour le moment.*

Patrick ANTOINE *se demande si l'augmentation des tarifs de l'eau a eu un impact sur la consommation.*

Le Président *souligne qu'il n'y a pas eu d'impact sur la consommation. Il précise qu'il avait été noté une baisse de la consommation mais sur un exercice précédent.*

Christophe MAYCA *s'interroge au sujet du taux de réalisation.*

Le Président *souligne que les services inscrivent des projets en amont en projetant ce qui sera porté, ce qui ne se réalise pas toujours pour diverses raisons. Il rappelle que l'emprunt d'équilibre est une variable d'ajustement en fonction du taux de réalisation (diminution de l'emprunt, ...).*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le CFU 2025 du budget « Eau » d'Annemasse – Les Voirons Agglomération.

Il est précisé que Monsieur Gabriel DOUBLET, Président d'Annemasse – Les Voirons agglomération, s'est retiré de la salle au moment du vote, laissant la présidence de l'assemblée à Monsieur Antoine BLOUIN.

8 - COMPTE FINANCIER UNIQUE 2025 - BUDGET ASSAINISSEMENT

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

Vu le Code général des collectivités territoriales (CGCT), notamment ses articles L. 1612-12 et L. 1612-31 ;

Vu le rapport de présentation du CFU pour l'année 2025 ;

Vu le CFU 2025 du budget « Assainissement» d'Annemasse – Les Voirons Agglomération ;

Considérant que le CFU se substitue au compte administratif et au compte de gestion ;

Considérant que le président de l'assemblée délibérante présente annuellement le compte financier unique à l'assemblée délibérante, qui en débat sous la présidence de l'un de ses membres ;

Considérant que le président de l'assemblée délibérante peut, même s'il n'est plus en fonctions, assister à la discussion et qu'il doit se retirer au moment du vote ;

Considérant que le compte financier unique est adopté par l'assemblée délibérante ;

Considérant que l'approbation des comptes de l'EPCI est constituée par le vote de l'organe délibérant sur le compte financier unique présenté par le président. Le vote de l'organe délibérant approuvant les comptes doit intervenir au plus tard le 30 juin de l'année suivant l'exercice ;

Considérant que le compte financier unique est approuvé si une majorité des voix ne s'est pas dégagée contre son adoption ;

Considérant le CFU présenté et annexé à la présente délibération ;

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

D'APPROUVER le CFU 2025 du budget « Assainissement » d'Annemasse – Les Voirons Agglomération.

Il est précisé que Monsieur Gabriel DOUBLET, Président d'Annemasse – Les Voirons agglomération, s'est retiré de la salle au moment du vote, laissant la présidence de l'assemblée à Monsieur Antoine BLOUIN.

9 - AFFECTATION DES RÉSULTATS 2025

Rapporteur : Gabriel DOUBLET / technicien(ne) : Christophe PIGNOT

La présente délibération a pour objet l'affectation des résultats 2025 du budget Principal et des budgets annexes, hors Transports Urbains et Tramway dissous le 1er juillet 2025 et dont les comptes administratifs ont été soumis au Conseil communautaire le 15 octobre 2025, par l'assemblée délibérante compétente.

Les affectations du résultat sont détaillées dans les annexes jointes à la présente délibération.

Nadège ANCHISI *s'interroge au sujet du montant de l'affectation du résultat concernant le budget de l'eau.*

Le Président *précise que le détail des montants se trouve au sein de la délibération et que ces derniers ne sont pas projetés.*

Le Conseil Communautaire,

Après en avoir délibéré :
A l'unanimité,

DECIDE :

DE DÉCIDER d'affecter les résultats 2025 du budget Principal et des budgets annexes hors budgets Transports urbains et Tramway, dans les conditions prévues en annexe.

VI. QUESTIONS DIVERSES

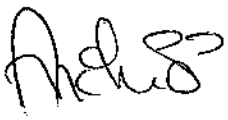
B) DATES DES PROCHAINS CONSEILS COMMUNAUTAIRES

- Mercredi 1er juillet 2026 à 18h30,
- Mercredi 16 septembre 2026 à 18h30,
- Mercredi 14 octobre 2026 à 18h30,
- Mercredi 18 novembre 2026 à 18h30,
- Mercredi 16 décembre 2026 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19h51.

La secrétaire de séance

Nadège ANCHISI



Le président

Gabriel DOUBLET

